

## **ORDRE DU JOUR DU 22 JANVIER 2018**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution pour décréter un emprunt temporaire
5. Résolution mandatant la firme d'ingénieur « Pluritec Ltée » pour les services professionnels en ingénierie (plans, devis et surveillance) pour les travaux de remplacement de conduites unitaires sur le rang St-Alexis et la rue de l'Église
6. Période de questions
7. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 22 janvier 2018, à 19 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### 1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance. Annie Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de secrétaire.

#### 2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit à tous les membres du conseil, le 19 janvier 2018, conformément au 2e alinéa de l'article 152 du Code municipal, soit au moins deux jours francs avant la tenue de la séance extraordinaire.

#### 3. Ordre du jour

##### Résolution 2018-01-14

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie appuyé par Thérèse Thivierge et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

#### 4. Résolution pour décréter un emprunt temporaire

##### Résolution 2018-01-15

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a lancé un appel d'offres sur invitation à trois (3) firmes potentielles pour l'octroi d'un mandat à une firme de génie pour les services professionnels en ingénierie (plans, devis et surveillance) pour les travaux de remplacement de conduites unitaires sur le rang St-Alexis et la rue de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de génie ci-haut mentionné et l'exécution par la suite desdits travaux sont entièrement subventionnés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, le conseil peut décréter un emprunt temporaire, par voie de résolution, pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention est assuré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu toutes les approbations requises dans le cadre de la mise en œuvre desdits travaux;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé de Françoise Asselin, le conseil décrète un emprunt temporaire de 495 369 \$, cette somme couvrant 100% des travaux mentionnés dans le préambule;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisé à signer tout document pour et au nom de la municipalité pour cet emprunt temporaire;

**QUE** la somme empruntée soit versée au compte de la municipalité, par tranches, sur demande de la directrice générale et secrétaire-trésorière, au moment du paiement des factures;

**QUE** la période de temps pour le remboursement de cet emprunt temporaire soit fixée au mois de septembre 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **Résolution mandatant la firme d'ingénieur « Pluritec Ltée » pour les services professionnels en ingénierie (plans, devis et surveillance) pour les travaux de remplacement de conduites unitaires sur le rang St-Alexis et la rue de l'Église**

**Résolution 2018-01-16**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a lancé un appel d'offres sur invitation à trois (3) firmes potentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a reçu trois (3) soumissions le 18 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est rencontré le 16 janvier 2018 dans le but de qualifier les soumissions reçues et que toutes ces soumissions étaient conformes et elles ont obtenu le pointage nécessaire pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des soumissions sont les suivants :

Rang 1 : Pluritec Ltée : 77 964,55\$, pointage final de 17.18

Rang 2 : CIMA+ : 94 279,50\$, pointage final de 14.39

Rang 3 : Stantec : 96 630,74\$, pointage final de 14.07

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyé par Françoise Asselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la firme « Pluritec Ltée » pour la somme de 77 964.55\$ (taxes incluses), pour les plans, devis et la surveillance des travaux de remplacement de conduites unitaires sur le rang St-Alexis et la rue de l'Église.

**QUE** la présente résolution soit conditionnelle à l'obtention par la municipalité du financement nécessaire à ces fins.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**6. Période de questions**

Aucune question.

**7. Clôture de la séance**

**Résolution 2016-01-17**

Sur la proposition de Claude Lavoie, appuyé de Thérèse Thivierge, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 19h40.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Annie Beaudoin, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière